

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2025

Elaboration du budget 2025 – Commune des Mathes

Le budget 2025 a été construit à partir des différentes décisions politiques et des besoins recensés auprès des différents services municipaux (administratif, technique, scolaire, animation, communication, police municipale, ludothèque et médiathèque).

Les données financières et les propositions qui ont été soumises aux membres du Conseil Municipal ont fait l'objet d'estimations chiffrées, au plus juste, par les différents services concernés et les éléments obtenus auprès des services extérieurs.

NOTE SYNTHETIQUE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 5211-36) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

La Commune de Les Mathes-La Palmyre ne compte qu'un budget principal et un budget annexe le CCAS.

Le budget 2025 a été bâti avec la volonté :

- D'évaluer dans les meilleures conditions l'augmentation ou la diminution de certains postes de dépense et recette en prenant en considération les contraintes inflationnistes dues au contexte national et la loi des finances 2025.
- De veiller à ne pas dégrader le niveau et la qualité des services,
- D'engager des dépenses au vu d'évènements et manifestations qui se dérouleront sur notre territoire en 2025,
- De ne pas augmenter la fiscalité communale.

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2024 et de la nouvelle nomenclature comptable (M57) depuis le 1^{er} janvier 2023.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la ville s'équilibre à 8.121 578,00 € en fonctionnement et 4.929 540,00 € en investissement.

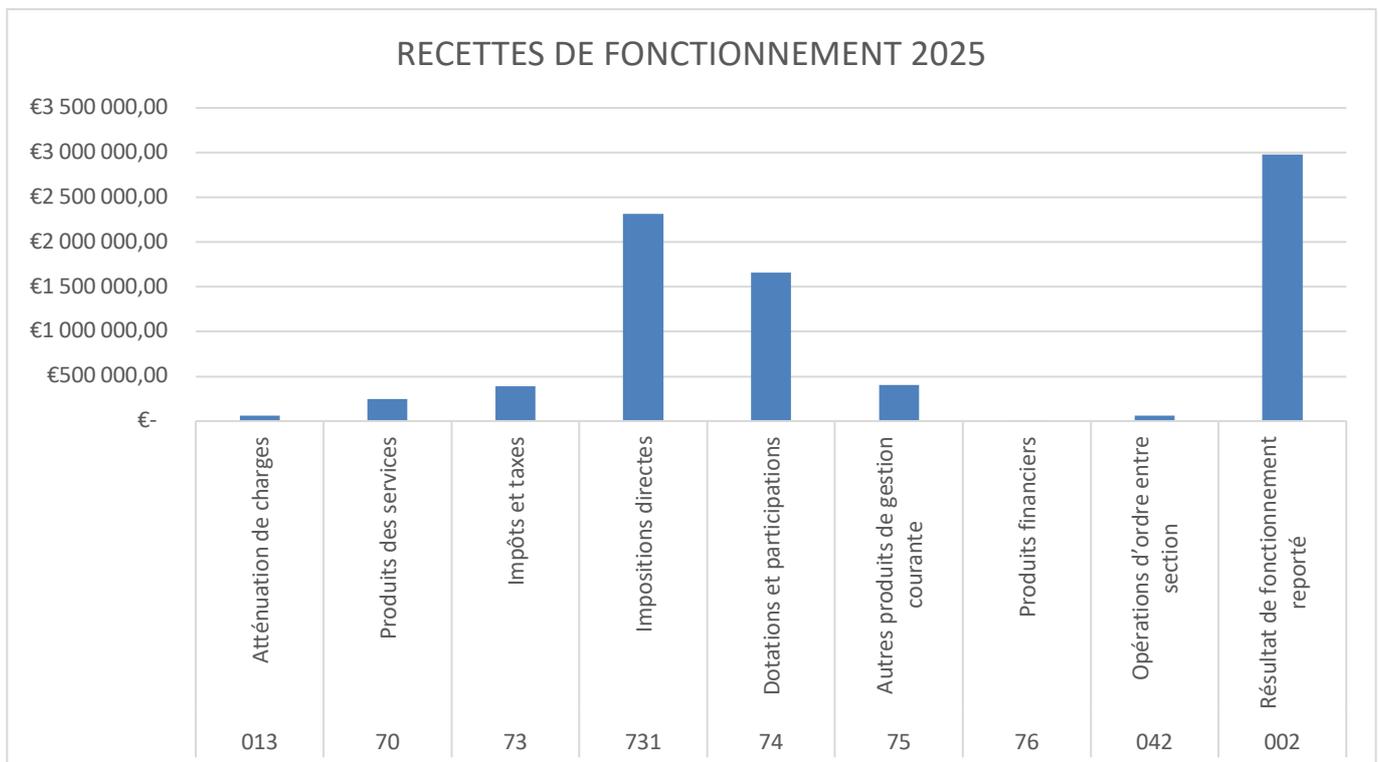
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2025 sont estimées à 8.121 578 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2025 en €
013 - Atténuation de charges	65 000,14
70 - Produits des services	244 554,00
73 - Impôts et taxes	392 244,00
731.- Impositions directes	2.316 000,00
74 - Dotations et participations	1.659 507,00
75 - Autres produits de gestion courante	402 165,00
76 - Produits financiers	800,00
042 - Opérations d'ordre entre section	63 500,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2.977 807,86
Total	8.121 578,00



Les prévisions totales pour les recettes de fonctionnement du BP 2025 / BP 2024 + DM ont diminué de 1.20 % (- 98 772 €).

Les prévisions 2025 des recettes réelles sont en augmentation de 0.23 % (+116 16,62€) par rapport à 2024.

La part de l'excédent reporté est 2 977 807,86 € - 3.06% / 2024 (- 93 888,62 €)

La fiscalité 2025

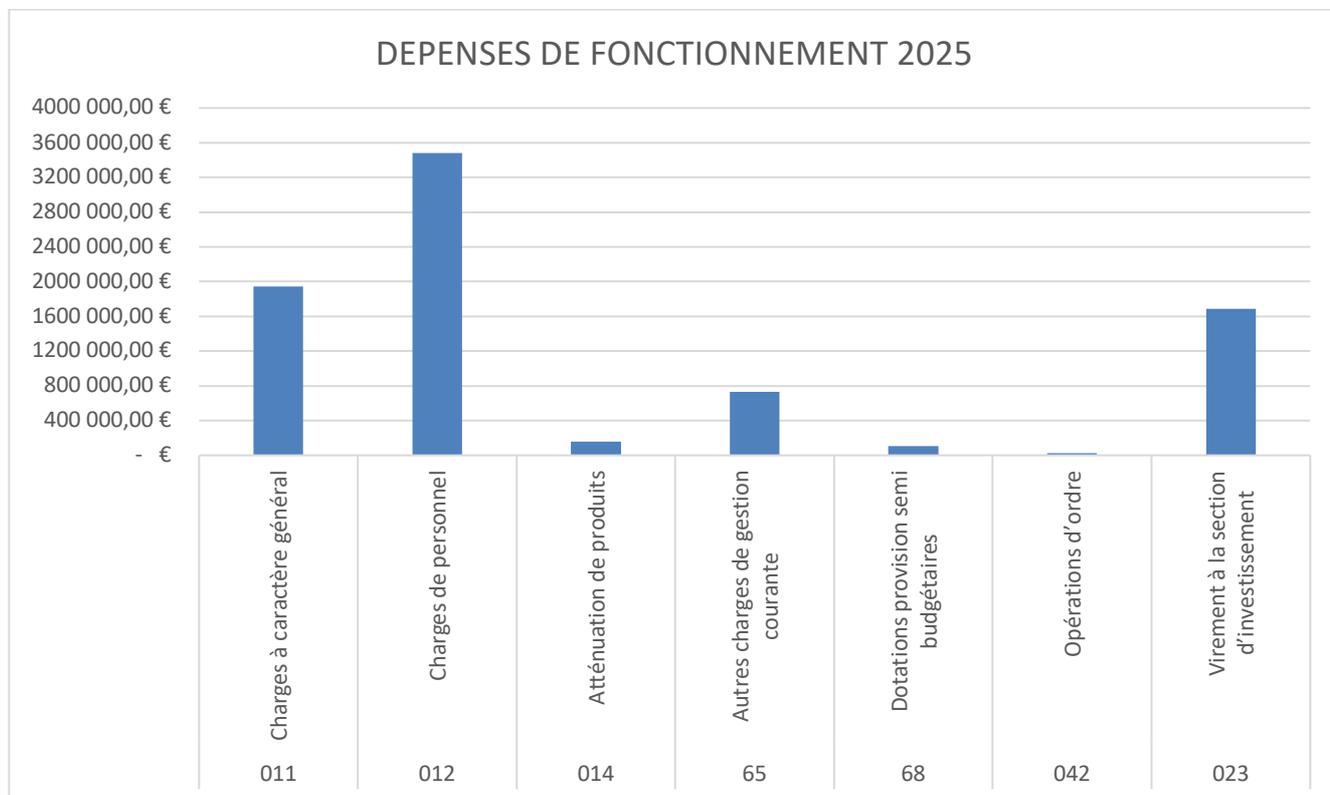
Les élus ont souhaité maintenir les mêmes taux que l'année 2024, à savoir :

TAXES	TAUX
TAXE D'HABITATION	-
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES - Taux communal 2022 : 12,50% - Taux départemental : 21,50 %	34 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	12.24 %

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2025 sont estimées à 8.121 578,00 €. Elles se répartissent comme suit:

CHAPITRE	BP 2025 en €
011 - Charges à caractère général	1.942 194,00
012 - Charges de personnel	3.484 100,00
014 – Atténuation de produits	155 452,00
65 - Autres charges de gestion courante	731 101,72
68 - Dotations provision semi budgétaires	103 000,00
042 - Opérations d'ordre	21 610,20
023 - Virement à la section d'investissement	1.684 120,08
Total	8.121 578,00



Les deux principaux postes de dépenses sont les chapitres 011 et 012.

Chapitre 011 = 1.942 194,00 (- 15.23 % par rapport au BP 2024)

Augmentation:

- Achats des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire,
- Locations immobilières,
- Assurance dommage ouvrage – 2 bâtiments,
- Assurances multirisques,
- Documentation générale,
- Redevances pour services rendus.

Diminution:

- De la consommation électrique, eau et carburant,
- Des fournitures de petit équipement, voirie, vêtements de travail et fournitures, administratives ainsi que les autres matières et fournitures,
- Contrats de prestations de services,
- Locations mobilières, autres biens mobiliers,
- Terrains, bois et forêts, bâtiments, voirie,
- Autres frais divers, catalogues et imprimés,
- Annonces et insertions, publications,
- Fêtes et cérémonies.

PERSONNEL : Chapitre 012 = 3.484 100 € (+ 2.94 % par rapport au BP 2024)

Les effectifs au 01/01/2025 :

GRADE	Catégorie Echelle	ancien effectif	modification	nouvel effectif	postes pourvus	postes vacants
Emplois permanents à temps complet :						
Attaché	A	1	0	1	1	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B / NES	1	0	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C / C3	7	0	7	7	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C / C2	3	0	3	3	
Adjoint administratif	C / C1	6	0	6	6	
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	
Ingénieur	A	1	0	1	1	
Technicien principal de 1^{ère} classe	B / NES	1	-1	0	0	
Agent de maîtrise principal	C / EIS	3	-1	2	2	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C / C3	19	0	19	18	1

Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C / C2	10	0	10	8	2
Adjoint technique	C / C1	8	0	8	8	
Chef de police municipale	C / EIS	1	0	1	1	
Brigadier-chef principal de police municipale	C / EIS	1	0	1	1	
Gardien-brigadier de police municipale	C / C2	1	0	1	0	1
Garde champêtre chef principal	C / EIS	1	0	1	1	
Responsable service animations culturelles et de loisirs (catégorie B – cadre d’emplois des animateurs)	B / NES	1	0	1	1	
Adjoint d’animation principal de 2 ^{ème} classe	C / C2	1	0	1	1	
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C / C3	1	0	1	1	
Emploi permanent à temps non complet:						
Adjoint technique (temps non complet: 20/35 ^{ème})	C / C1	1	0	1	1	
TOTAL		69	-2	67	63	4

Ces effectifs pourront être modifiés dans le courant de l’année 2025 en fonction des besoins éventuels.

En effet, du fait de la forte saisonnalité de la Commune et des besoins des services tout au long de l’année, il sera nécessaire de renforcer les effectifs municipaux.

Ces recrutements se feront sous la forme de contrats non permanents et permanents.

Cette augmentation tient également compte de l’évolution de carrière de chacun des agents (échelons et grades).

Par ailleurs, il faut noter l’augmentation des charges employeurs résultant de la loi de finances 2025.

Chapitre 65 = 731 101,72 € (+ 67.77 % par rapport au BP 2024 soit 295 321 €)

Une nouvelle dépense est inscrite à l’article 65568 (SDEER Eclairage) pour 297 100 €, elle était auparavant inscrite en investissement.

- Le montant des subventions 2025 accordé aux associations est réparti comme suit :

ORGANISMES	BP 2025
COMITE DES FETES ET ANIMATIONS	4 500,00 €
FOOTBALL CLUB SEUDRE OCEAN	6 000,00 €
PRESQU’ÎLE FOOTBALL CLUB	3 000,00 €
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES	3 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	3 500,00 €
OCCE ECOLE DES MATHES	160,00 €
LES ARTS DES MATHES	700,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D’ELEVES DES MATHES	900,00 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA)	3 000,00 €
ZIKMID	1 500,00 €

ASSOCIATION SPORTIVE GOLF LA PALMYRE	500,00 €
SOUTIEN SCOLAIRE MATHERON	800,00 €
BAND OF KLICKY (BOK)	500,00 €
COUP D’PATTES	700,00 €
LA BOULE MATHERONNE	1 500,00
S/total	30 260,00 €
PRESQU’ILE 2 J	500,00 €
HANDBALL CLUB LA TREMBLADE	400,00 €
FIGHTING CLUB	800,00 €
SNSM ROYAN COTE DE BEAUTE	900,00 €
F.N.A.C.A	150,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	150,00 €
CAPEND	400,00 €
CENTRE SOCIOCULTUREL GEORGES BRASSENS	500,00 €
AMICALE LAÏQUE TREMBLADAISE (ALT)	100,00 €
ROYAN ATLANTIQUE VOLLEY BALL	8 000,00 €
FITNESS CLUB LA TREMBLADE	200,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	150,00 €
CLUB BMX BREUILLET	300,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS/MARENNES-OLERON	150,00 €
S/ total	12 700,00 €
TOTAL	42 960 ,00 €

Le montant attribué est de 42 960 € soit 30.40 % de moins par rapport au CA 2024 (- 18 760 €).

Le budget total prévisionnel 2025 diminue d’1,25 % par rapport à 2024 soit – 102 772 €

Concernant les dépenses réelles prévisionnelles, elles augmentent de 1.65 % soit + 103 915 € / 2024.

SECTION D’INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d’investissement sont estimées à 4.929 540,00 € dont :

Elles correspondent à la taxe d’aménagement, au fonds de compensation de TVA, aux subventions d’investissement et à la part de l’excédent de fonctionnement affecté à l’investissement.

Les Restes à Encaisser 2024 sur 2025 s’élèvent à 103 345,00 €.

CHAPITRE	BP 2025 en €
10 - FCTVA, taxe d’aménagement	280 000,30
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	457 148,72
13 - Subventions d’investissement	557 684,00
27 - Autres immobilisations financières	22 721,00
040 - Opérations d’ordre de transfert entre sections	21 610,20
041 - Opérations patrimoniales	841 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	1.684 120,08
024 - Produits de cessions	1 000,00
001 - Excédent reporté	1 064 255,70
Total	4 929 540,00

DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures nouvelles.

Le montant des Restes à Réaliser 2024 sur 2025 s'élève à 560 493,72 €.

Les dépenses de la section d'investissement 2025 sont estimées à 4.929 540,00 €.

CHAPITRE	BP 2025 en €
16 - Emprunts et dettes assimilés (caution)	250,00
20 - Immobilisations incorporelles	34 436,74
21 - Immobilisations corporelles	18 466,09
Opérations d'équipements	3 971 887,17
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 500,00
041 - Opérations patrimoniales	841 000,00
Total	4.929 540,00

Les principaux investissements prévisionnels pour 2025 sont les suivants (liste non exhaustive) :

Programme de voirie et aménagements : 719 500 €

Aménagements axe Garenne / Valdotains

Aménagement axe Avenue de Royan / Limousin / Océan

Travaux de voirie divers (travaux d'urgence, Route de l'Ilot, purges de voirie, route de la Petite Champagne, Caniveaux rue Sainte Marie)

Réseaux et Effacements : 147 726 €

Bâtiments (réfection, construction / agrandissement) 2 311 522 €

Construction de la salle du Conseil Municipal et des mariages

Re construction de la base nautique

Dôme du groupe scolaire

Façade EML et chaudière

Matériel et équipement 102 948 €

Ateliers : Tondeuse autoportée, Machine Glutton, machine démonte pneus / équilibreuse

Base nautique 2025 : 5 Bateaux écoles et moteur

Service événementiel : barnums, tables, bancs et fly cases

Groupe scolaire : informatique et mobilier

Ludothèque : fonds de constitution et mobilier

Médiathèque : fonds de constitution et informatique

Aménagements urbains : 79 100 €

Informatique, bureautique et numérique tous services : 17 000 €

ETAT DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2025 :

- la dette de la Commune est nulle.

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE

Au 1^{er} janvier 2025 :

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	4 894 543	5 240 439	5 664 625	5 659 464	5 673 380	5 607 942	5 706 511
Epargne de gestion	1 039 096	1 183 409	1 804 621	1 405 377	750 758	399 046	348 804
Epargne brute	1 039 096	1 183 409	1 804 621	1 405 377	750 758	399 046	348 804
Epargne nette	1 039 096	1 183 409	1 804 621	1 405 377	750 758	399 046	348 804